

COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
Mercredi 30 mai 2018

L'an deux mil dix-huit, le trente mai à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur Jean CHEVASSUT, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 24/05/2018

Date d'affichage : 24/05/2018

Sont présents : Mesdames et Messieurs Christophe DENIS, Pascal GERMAIN, Vincent RAPET, Jean CHEVASSUT, Virginie LEGER, Rémi ROLLIN, Ludovic BELIN, Françoise PONNELLE, Gilles ARPAILLANGES, Christine GRUERE-DUBREUIL, Sandrine POTHIER-THIELY

Secrétaire de séance : Pascal GERMAIN

oOoOoOoOo

1°) Litige Mme Hartwagner/Commune de Pernand

Le Maire informe les membres du Conseil que suivant le jugement rendu le 8 mars 2018, le Tribunal Administratif de Dijon a prononcé au rejet de la requête présentée par Madame Hartwagner.

L'Avocat de Mme Hartwagner a adressé le 7 mai une requête en appel et a saisi la Cour Administrative d'Appel de Lyon.

Le Maire rappelle et précise que le 4 janvier 2018 la commune a adressé un courrier à Mme Hartwagner proposant le rachat de sa parcelle pour un montant de 2 000 €. Suivant évaluation des Services des Domaines de Dijon, la parcelle était estimée à 540 €.

Un nouveau courrier en date du 7 mai 2018 est adressé à Monsieur et Madame Pierre Lessaque en raison de la demande insistante de Monsieur Pierre Lessaque de trouver un accord amiable oral avec le Maire.

Au vu du litige engagé avec la commune depuis 2002, le Maire communique uniquement par courrier et suivant un accord préalable de l'ensemble des membres du Conseil Municipal. Aussi, le nouveau courrier adressé le 7 mai rappelle à Monsieur et Madame Pierre Lessaque que d'une part le litige avec la commune remonte à 2002 et qu'une proposition amiable d'achat de la parcelle pour solutionner le litige a déjà été adressée à Mme Hartwagner le 4 janvier 2018 sans réponse de sa part.

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal des éléments du dossier :

- ⇒ Requête de Mme Hartwagner devant de Tribunal Administratif de Dijon
- ⇒ Jugement rendu par Tribunal Administratif de Dijon le 08/03/2018
- ⇒ Requête en appel de Mme Hartwagner devant Cour Administrative d'Appel de Lyon.

2°) Recrutement d'un cantonnier

Le Maire rappelle qu'en accord avec la Commune de Savigny les Beaune, il a été envisagé d'avoir un recrutement commun suivant un mi-temps partagé entre les 2 communes.

Les entretiens d'embauche se sont déroulés courant mai. Monsieur Perrot, actuellement Adjoint Technique dans une commune voisine sera recruté par voie de mutation.

Les démarches administratives sont engagées afin de prévoir un recrutement rapide en accord avec la commune employant actuellement Mr Perrot.

Le choix de recruter un nouveau cantonnier à mi-temps doit permettre au terme du contrat de Florian Lessaque, actuellement sous contrat aidé, d'être recruté en CDI sur la Commune.

3°) Recensement communal

Le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement des habitants de la commune se déroulera du 17 janvier au 16 février 2019.

La Commune procédera au recrutement d'un agent recenseur.

4°) Mise en œuvre du RGPD

Le Maire donne lecture du courrier adressé par le CDG21 concernant la mise en place du règlement européen 2016/679 dit « RGPD ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des membres, décide d'adhérer à la solution mutualisée proposée par les centres de gestion de Meurthe et Moselle et Côte d'Or pour la mise en œuvre du RGPD.

5°) Forêt communale

Le Maire informe les membres du Conseil qu'un courrier sera adressé à l'ONF de Dijon concernant la dégradation du chemin forestier causée par le débardage du bois dans la forêt communale.

Christophe Denis avait demandé auprès de l'ONF que l'entreprise n'intervienne pas durant cette période en raison d'un sol beaucoup trop humide pouvant causer des dégâts sur les chemins. Cette demande n'a pas été prise en compte.

6°) Achat du camion suite à sinistre

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à l'accident du camion de la commune en date du 9/12/2017, il s'est avéré, que suivant le rapport d'expertise, les frais engendrés par la réparation n'étaient pas justifiés.

Le Maire présente au Conseil le devis pour l'achat d'un nouveau véhicule d'occasion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des membres, accepte le devis présenté par SARL Mazoyer pour l'achat d'un camion benne IVECO suivant un montant 10 500 € HT soit 12 600 € TTC.

Le Maire est autorisé à faire les démarches administratives nécessaires.

7°) Divers :

- **Ecole**

Pascal Germain informe le Conseil que le projet d'informatisation de l'école de Savigny est accepté.

D'autre part, il tient à rappeler que le SIVOS accepte les dérogations uniquement suivant 3 cas définis par l'article L 212-8 du Code de l'Education Nationale.

- **Projet de fresque sur transformateur EDF**

Rémi Rolin informe que la réalisation d'une fresque sur les transformateurs EDF de la commune en lien avec les Climats de Bourgogne est reportée pour l'année 2019 en raison de crédits épuisés concernant les aides.

- **Projet de réfection de la Salle Pavelot:**

Une réunion aura lieu le 8 juin en présence de Mr Buri, Architecte, Mr Faivre, Directeur Plateforme ressources Comm. Agglo, les membres de la commission des bâtiments et les adjoints afin de faire le point sur le projet pour pouvoir présenter des demandes de subvention auprès des administrations.

Le Conseil rappelle qu'il est souhaitable de privilégier l'isolation phonique et thermique de la salle avant son aspect esthétique.

- **Mur de soutènement :**

Rémi Rolin informe qu'un mur de soutènement situé En Charlemagne est particulièrement dégradé et nécessite une intervention afin de sécuriser le lieu et le chemin. Des devis seront demandés.

- **Concert 15 juin :**

Le Maire informe qu'un concert aura lieu le 15 juin à 20 h 30 à l'Eglise de Pernand. Des affiches seront apposées.

- **14 juillet :**

Le 14 juillet sera organisé en partenariat avec le CSPV.

Le programme de la journée sera distribué aux habitants courant juin.

Fait et délibéré